

Nom commercial : ArmaFlex 520**Code produit:** EUA**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 04.08.2025**Version remplacée:** 3.0.7, établi le: 07.05.2025**Région:** CH**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****ArmaFlex 520****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**Adhésif pour la pose de matériaux isolants Armaflex
Destiné exclusivement à l'usage industriel et professionnel.**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**Armacell Switzerland AG
Industriestrasse 17
6252 DagmersellenN° de téléphone +41 (0) 62-74731-11
e-mail info.ch@armacell.com**Service émetteur / téléphone**

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

heribert.quante@armacell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
Eye Irrit. 2; H319
Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:cyclohexane
acétate d'éthyle
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
Résine phénolique
colophane

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Éléments d'étiquetage additionnels

EU-UF1: UCAX-A0J9-2006-JK6T

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	cyclohexane		
	110-82-7 203-806-2 601-017-00-1 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	acétate d'éthyle		
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
3	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane		
	64742-49-0 926-605-8 649-328-00-1 01-2119486291-36	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
4	acétone		
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
5	Résine phénolique		

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

	26022-00-4 607-846-5 -	Skin Sens. 1; H317	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
6	butanone			
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
7	propane-2-ol			
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids
8	colophane			
	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	Skin Sens. 1; H317	< 2,50	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	P	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Céphalées; Vertiges; somnolence; Nausées; Vomissements; rougissant

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Acide chlorhydrique (HCl); composés halogénés

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

1	cyclohexane	110-82-7	203-806-2
	2006/15/EC		
	Cyclohexane		
	VLE (8h)	700 mg/m ³	200 ppm
	MAK (SUVA)		
	Cyclohexan / Cyclohexane		
	VLE (courte durée)	2800 mg/m ³	800 ppm
	VLE (8h)	700 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	B	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	2017/164/EU		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468 mg/m ³	400 ppm
	VLE (8h)	734 mg/m ³	200 ppm
	MAK (SUVA)		
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle		
	VLE (courte durée)	1460 mg/m ³	400 ppm
	VLE (8h)	730 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	SSC	
3	acétone	67-64-1	200-662-2
	2000/39/EC		
	Acetone		
	VLE (8h)	1210 mg/m ³	500 ppm
	MAK (SUVA)		
	Aceton / Acétone		
	VLE (courte durée)	2400 mg/m ³	1000 ppm
	VLE (8h)	1200 mg/m ³	500 ppm
	Remarque/s	B	
4	butanone	78-93-3	201-159-0
	2000/39/EC		
	Butanone		
	VLE (courte durée)	900 mg/m ³	300 ppm
	VLE (8h)	600 mg/m ³	200 ppm
	MAK (SUVA)		
	2-Butanon / 2-Butanone		
	VLE (courte durée)	590 mg/m ³	200 ppm
	VLE (8h)	590 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	H SSC B	
5	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
	MAK (SUVA)		
	2-Propanol / 2-Propanol		
	VLE (courte durée)	1000 mg/m ³	400 ppm
	VLE (8h)	500 mg/m ³	200 ppm
	Remarque/s	SSC B	
6	colophane	8050-09-7	232-475-7
	MAK (SUVA)		
	Colophonium / Colophane		
	VLE (courte durée)		
	VLE (8h)		
	Remarque/s	S	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	acétate d'éthyle			141-78-6
				205-500-4
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63 mg/kg/jour

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m ³
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
3	acétone			67-64-1 200-662-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1210	mg/m ³
4	butanone			78-93-3 201-159-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	900	mg/m ³
5	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m ³
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			64742-49-0 926-605-8	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m ³
3	acétone			67-64-1 200-662-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200	mg/m ³
4	butanone			78-93-3 201-159-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	450	mg/m ³
5	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acétate d'éthyle		141-78-6 205-500-4	
	Eau	eau douce	0,24	mg/L
	Eau	eau marine	0,024	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115	mg/kg poids sec
	sol	-	0,148	mg/kg poids sec

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,2	g/kg
	concerne : aliments			
2	acétone			67-64-1 200-662-2
	Eau	eau douce	10,6	mg/L
	Eau	eau marine	1,06	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	30,4	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,04	mg/kg
	sol	-	29,5	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L
3	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7
	sol	-	28	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	160	mg/kg
	concerne : aliments			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur AX

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié butyl-caoutchouc

Épaisseur du matériel 0,6 - 0,8 mm

Temps de passage 60 - 120 min

Divers

Vêtement de protection anti-feu et antistatique

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
liquide	
Couleur	
blanc à beige	
Odeur	
de solvant	
pH	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange non polaire/aprotique
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Valeur		55	°C
Source		fournisseur	
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur		-15	°C
Source		fournisseur	
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Valeur		235	°C
Source		fournisseur	
Inflammabilité			
Non applicable			
Source		fournisseur	
Limites inférieure d'explosion			
Valeur		1	% en vol
Source		fournisseur	
Limites supérieure d'explosion			
Valeur		20	% en vol
Source		fournisseur	
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Valeur		0,85	
Source		fournisseur	
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité dans l'eau			
Source		fournisseur	
Remarque/s		non miscible	
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
concerne		pH 7	
Méthode		EPA OPPTS 830.7560	
Source		ECHA	
2	acétone	67-64-1	200-662-2
log Pow		-0,23	
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	
3	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
log Pow		0,05	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
5	colophane	8050-09-7	232-475-7

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

log Pow	3,01
Température de référence	20 °C
Méthode	EU Method A.8
Source	ECHA

Viscosité cinématique	
Valeur	> 1000 mm ² /s
Température de référence	40 °C
Type	cinématique
Source	fournisseur

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
VOC: 78 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
DL50		2054	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
DL50		5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
5	colophane	8050-09-7	232-475-7
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 423	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50		> 20000	mg/kg de poids corporel
Espèces		lapin	
Source		ECHA	
2	colophane	8050-09-7	232-475-7
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 402	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		> 10000	ppmV
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation		Vapeur	
Espèces		rat	
Méthode		OCDE 403	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant faible	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	butanone	78-93-3	201-159-0
Durée d'exposition		4	h
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Espèces		lapin	
Source		ECHA	

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Évaluation Evaluation/Classement	Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
5 colophane	8050-09-7 232-475-7
Durée d'exposition	4 h
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
Espèces	lapin	
Méthode	OCDE 405	
Source	ECHA	
Évaluation	irritant faible	
2	butanone	78-93-3 201-159-0
Espèces	lapin	
Méthode	OCDE 405	
Source	ECHA	
Évaluation	irritant	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
3	propane-2-ol	67-63-0 200-661-7
Espèces	lapin	
Méthode	OCDE 405	
Source	ECHA	
Évaluation	irritant	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
4	colophane	8050-09-7 232-475-7
Espèces	lapin	
Méthode	OCDE 405	
Source	ECHA	
Évaluation	Non irritant	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
Voie d'exposition	Peau	
Espèces	cobaye	
Méthode	OCDE 406	
Source	ECHA	
Évaluation	non sensibilisant	
2	acétone	67-64-1 200-662-2
Voie d'exposition	Peau	
Espèces	cobaye	
Source	ECHA	
Évaluation	non sensibilisant	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	butanone	78-93-3 201-159-0
Voie d'exposition	Peau	
Espèces	cobaye	
Méthode	OCDE 406	
Source	ECHA	
Évaluation	non sensibilisant	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	propane-2-ol	67-63-0 200-661-7
Voie d'exposition	Peau	
Espèces	cobaye	
Méthode	OCDE 406	

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	colophane	8050-09-7	232-475-7
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test		
Espèces	S. typhimurium, other: TA 1535, TA 1537, TA 97, TA98 and TA 100		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Source	ECHA		

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
5	colophane	8050-09-7	232-475-7
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	lymphocytes humains		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC	2200 ppm		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	1000 mg/kg bw/d		
Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations		
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	colophane	8050-09-7	232-475-7
Voie d'exposition	orale		
Type d'examen	Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition	dermale		
Type d'examen	Etude de toxicité		
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition	par inhalation		
NOEL		5000	ppm
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition	par inhalation		
NOEC		350	ppm
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Effets	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		10000	ppm
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		19000	ppm
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	butanone	78-93-3	201-159-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		12500	mg/m³
Espèces	rat		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	colophane	8050-09-7	232-475-7
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		335,2	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		90	j
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Propriétés perturbant le système endocrinien	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LL50		12	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	butanone	78-93-3	201-159-0
CL50		2973	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
5	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
CL50		9640	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
6	colophane	8050-09-7	232-475-7
CL50		1,7	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		3090	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
LE50		3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	butanone	78-93-3	201-159-0

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

CE50	308	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	
5	colophane	8050-09-7 232-475-7
LE50	>	100 mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	

Toxicité pour les daphnies (chronique)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
NOEC	2,4	mg/l
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OECD 211	
2	acétone	67-64-1 200-662-2
NOEC	2212	mg/l
Durée d'exposition	28	jour(s)
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OECD 211	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour les algues (aigüe)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0 926-605-8
LE50	26	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
2	butanone	78-93-3 201-159-0
CE50	1220	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	
3	colophane	8050-09-7 232-475-7
LE50	>	100 mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (chronique)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4
NOEC	>	100 mg/l
Espèces	Desmodesmus subspicatus	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

Toxicité sur bactéries		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	colophane	8050-09-7 232-475-7
CI50	>	10000 mg/l
Durée d'exposition	3	h
Espèces	boue activée	
Méthode	OCDE 209	
Source	ECHA	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Type	COD		
Valeur		60	%
Durée		10	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	64742-49-0	926-605-8
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	81	- 98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	acétone	67-64-1	200-662-2
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
4	butanone	78-93-3	201-159-0
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
5	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7
Type	BOD/COD		
Valeur		53	%
Durée		5	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
6	colophane	8050-09-7	232-475-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		80	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
FBC		30	
Source		ECHA	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		0,68	
Température de référence		25	°C
concerne		pH 7	
Méthode		EPA OPPTS 830.7560	
Source		ECHA	
2	acétone	67-64-1	200-662-2
log Pow		-0,23	
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	
3	butanone	78-93-3	201-159-0
log Pow		0,3	
Température de référence		40	°C
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

log Pow	0,05	
Température de référence	25	°C
Source	ECHA	
5	colophane	8050-09-7 232-475-7
log Pow	3,01	
Température de référence	20	°C
Méthode	EU Method A.8	
Source	ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB		
Nom du produit		
ArmaFlex 520		
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.	
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.	
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE
1	acétone	67-64-1 200-662-2
Evaluation PBT	La substance est non PBT	
Evaluation vPvB	La substance est non vPvB.	
Source	ECHA	

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Eliminer conformément à la réglementation locale.

Emballage

Code de déchets 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN1133

IMDG UN1133

ICAO-TI / IATA UN1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN ADHÉSIFS

IMDG ADHESIVES

Sources de danger cyclohexane

ICAO-TI / IATA Adhesives

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3

Étiquette 3

Code de classification F1

Code de restriction en tunnels D/E

N° d'identification de danger 33

Nom commercial : ArmaFlex 520

Code produit: EUA

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 04.08.2025

Version remplacée: 3.0.7, établi le: 07.05.2025

Région: CH

Disposition spéciale 640 640D

IMDG - Classe 3

Étiquettes 3

ICAO-TI / IATA - Classe 3

Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID/ADN II

IMDG II

ICAO-TI / IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID/ADN Signe conventionnel "poisson et arbre"

IMDG Signe conventionnel "poisson et arbre"

EmS F-E, S-D

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A transporter toujours debout, dans des récipients bien fermés et sûres. Veuillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlements UE
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	75
2	acétone	67-64-1	200-662-2	75
3	butanone	78-93-3	201-159-0	75
4	colophane	8050-09-7	232-475-7	75
5	cyclohexane	110-82-7	203-806-2	57, 75
6	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E1, P5b

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC 78 %

Autres prescriptions

Le critère de la rubrique 75 ne s'applique pas à ce produit, car il n'est pas utilisé pour la préparation de colorants de tatouage.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions

Nom commercial : ArmaFlex 520**Code produit:** EUA**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 04.08.2025**Version remplacée:** 3.0.7, établi le: 07.05.2025**Région:** CH

Ce produit est réglementé par le règlement (UE) n° 2019/1148 : Toutes les transactions suspectes ainsi que la perte et le vol de quantités importantes doivent être signalés au point de contact national compétent. Voir https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/protection/legislation-chemicals-used-home-made-explosives_en

Autres prescriptions nationales

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Autres informations**

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP), 2020/878 dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

P	La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no EINECS 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.
---	--

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 792648